



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Intégration des praticiens étrangers qui ont acquis la nationalité française

Question écrite n° 9678

Texte de la question

M. Philippe Juvin alerte Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, sur l'intégration dans le système de santé français des praticiens étrangers qui ont acquis à leur arrivée en France la binationalité. En effet, plusieurs possibilités sont ouvertes aux médecins diplômés étrangers pour exercer en France, à l'instar du statut de stagiaire associé ou de l'obtention d'un diplôme de formation médicale spécialisée approfondie. Or ces deux dispositifs ne sont pas ouverts aux étrangers qui ont obtenu leur double nationalité française, créant une inégalité injuste entre les candidats. La volonté d'intégration apparaît ici sanctionnée : le praticien étranger, en obtenant la binationalité, perd finalement des facilités d'exercice en France. À l'heure où l'on manque de professionnels de santé, cette situation apparaît aberrante. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour corriger ce vide juridique et faciliter l'intégration dans le système de santé français des praticiens qui ont la double nationalité.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Juvin](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9678

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Organisation territoriale et professions de santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6045

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)